

NOTES EXPLICATIVES

DEMANDE DE TRANSFERT À LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES (SJ-855)

La partie défenderesse poursuivie dans une cause à la Cour du Québec (autre qu'à la division des petites créances) et qui souhaite que la cause soit entendue à la Division des petites créances peut utiliser ce formulaire pour soumettre sa demande de transfert au greffier.

Pour de plus amples renseignements, et obtenir les coordonnées de tous les palais de justice de la province de Québec, vous pouvez consulter la [liste des palais](#) publiée dans le site Internet du ministère de la Justice.

TYPE DE FORMULAIRE

Ce formulaire est offert en format PDF dynamique, c'est-à-dire qu'il permet au demandeur de le remplir à l'écran, après l'avoir téléchargé au www.justice.gouv.qc.ca.

- PDF dynamique :

Après l'avoir rempli, vous devez l'imprimer sur du papier format « lettre », soit 8,5 pouces sur 11 pouces (215,9 mm sur 279,4 mm). En conséquence, prenez soin de configurer votre imprimante selon les caractéristiques de ce format.

- Papier :

Si vous complétez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

MARCHE À SUIVRE

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel. Vous devez ensuite le soumettre au greffier de la Cour du Québec du district où la demande initiale a été déposée, lequel rendra une décision.

Partie demanderesse
contre

Partie défenderesse

DEMANDE DE TRANSFERT À LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES

La partie défenderesse _____, qui est une personne physique, demande que cette cause soit transférée à la Division des petites créances.

À _____, le _____

Partie défenderesse

Adresse : _____

Téléphone : _____

La partie défenderesse _____, qui est une personne morale, une société, une association ou un autre groupement sans personnalité juridique, demande que cette cause soit transférée à la Division des petites créances.

Je, soussigné, _____, déclare que je suis le représentant de la partie défenderesse à titre de :

dirigeant salarié à son seul service et je ne suis pas avocat.

En tout temps au cours de la période de 12 mois qui précède la présente demande, la partie défenderesse, qui est une personne morale, une société, une association ou un groupement sans personnalité juridique, comptait sous sa direction ou son contrôle au plus 10 personnes avec lesquelles elle était liée par contrat de travail.

À _____, le _____

Partie défenderesse

Adresse : _____

Téléphone : _____

DÉCISION DU GREFFIER DE LA COUR DU QUÉBEC

La présente demande de transfert est autorisée.

La présente demande de transfert est rejetée pour les motifs suivants : _____

À _____, le _____

Greffier